

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	30	30 + 14 pouvoirs

Date de convocation

25 Mars 2022

DELIBERATION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

SEANCE DU 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un Mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Rémi WAGNER, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Dominique GRANDIEU par Catherine LEPRUN, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget principal

N° de délibération : 3

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
30	44	44	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint s'élève à **62 487 472.68€** (contre 64 520 059.55€ en 2021).

La reprise des résultats 2021 est intégrée par anticipation dans ce budget primitif. Ces résultats seront validés après approbation du Compte de Gestion et vote du Compte Administratif.

A noter que la reprise des résultats ne tient pas compte des résultats de la SPL, résultats toujours en cours de validation.

Les restes à réaliser 2021 sont également intégrés dans ce budget primitif, de la manière suivante :

- 573 617.87€ en dépenses d'investissement
- 2 323 873.63€ en recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture
05424340667-2022031169-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Le budget primitif 2022 du budget général présenté à votre examen, s'équilibre globalement en provision de dépenses et recettes, dans chacune des deux sections, avec un emprunt d'équilibre de 3.6M€.

Il est proposé d'adopter ce budget en dépenses et en recettes :

- au niveau des super-opérations ou opérations pour la section d'investissement et au niveau du chapitre budgétaire pour les écritures hors opérations ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis de la commission finances du 17 mars 2022,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, à hauteur de 4 718 865.40€ en déficit d'investissement (D001) et 3 816 541.27€ en excédent de fonctionnement (R002).

ADOpte le Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey tel qu'il est résumé ci-dessous :

Balance Générale BUDGET PRIMITIF 2022 (en €)				
	DEPENSES 2022	<i>p/mémoire budgété 2021</i>	RECETTES 2022	<i>p/mémoire budgété 2021</i>
FONCTIONNEMENT	43 074 397.27	42 087 719.19	43 074 397.27	42 087 719.19
<i>Dont reprise excédent antérieur (RF002)</i>			3 816 541.27	5 572 213.02 (réalisé)
INVESTISSEMENT	18 963 075.41	22 432 340.36	18 963 075.41	22 432 340.36
<i>Dont dépenses/recettes année N</i>	14 120 592.14	17 693 213.59	17 039 201.78	21 031 992.82
<i>Dont Restes à réaliser 2021 (RAR)</i>	573 617.87	1 179 503.71	2 323 873.63	1 400 347.54
<i>Dont reprise déficit antérieur (D001)</i>	4 718 865.40	3 559 623.60		
TOTAL	62 487 472.68€	64 520 059.55	62 487 472.68	64 520 059.55

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC